

Elargissement de Le Mans Métropole : la vigilance s'impose

Depuis le 1^{er} janvier 2013, cinq nouvelles communes (Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint Saturnin) ont rejoint Le Mans Métropole.

Dès mi 2012, la CGT s'est imposée dans les débats en demandant l'organisation par l'Administration de réunions d'information avec les organisations syndicales.

Même si quelques réunions ont eu lieu, un constat s'impose. Les informations communiquées aux organisations syndicales sont réduites et partielles. Et pour cause, l'objectif politique majeur est de mettre en œuvre cet élargissement à effectif constant pour Le Mans Métropole. Un vrai cas d'école de la Réforme Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P) initiée sous la présidence Sarkozy et mis en pratique par le Président Boulard.

La CGT des territoriaux du Mans ne peut que dénoncer un tel objectif politique qui conduira, tôt ou tard, à l'insatisfaction des habitants des nouvelles communes intégrées alors même que, pour certains d'entre eux, l'entrée dans Le Mans Métropole est déjà mal vécue.

Une autre démarche est possible avec comme objectif le renforcement des services publics locaux aux services des usagers.

Pour ce faire, la CGT a réaffirmé, en préalable, la nécessité d'un retour en régie directe pour la gestion des compétences transférées à Le Mans Métropole par ces nouvelles communes. C'est d'abord par ce biais que les services publics locaux peuvent être améliorés, à coûts maîtrisés. Un service public en régie n'a pas pour objectifs de dégager des profits pour des actionnaires.

Cette revendication de la CGT semble avoir été partiellement entendue. Toutefois, un contrat d'entretien et de renouvellement d'éclairage public, en faveur d'une entreprise privée, est en voie de finalisation par une des communes entrant dans Le Mans Métropole. La CGT demande l'arrêt de ce processus ou que Le Mans Métropole dénonce ce contrat s'il devait être signé.

De même, pour les contrats de délégation de service public arrivant à échéance au 1^{er} janvier 2013, l'Administration a décidé de reprendre l'exploitation de ces services en régie directe. Il s'agit principalement de la collecte des ordures ménagères, de l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore. Un engagement a également été pris pour la reprise en régie des services toujours en contrats à leurs échéances. Il s'agit essentiellement des contrats d'exploitation des services d'assainissement. La CGT prend acte de cet engagement mais demande, dès à présent, à obtenir une évaluation juridique et financière qui envisagerait une reprise en régie anticipée.

Au-delà, réussir l'intégration communautaire, c'est également évaluer précisément les missions transférées et les moyens à mettre en place pour la satisfaction des usagers. Sur ces aspects, la méthode Coué est de mise.

L'Administration affirme que la réorganisation de la collecte sélective sur Le Mans dégagera les moyens humains et matériels pour la collecte sur les nouvelles communes. Or, la situation est déjà explosive au service Propreté où certaines équipes sont dans l'incapacité de prendre leurs jours de congés ou de récupération. Sans compter les absences longues maladies jamais remplacées même de façon temporaire.

Pour le service Voirie/éclairage tout va bien. Circulez y rien à voir !

Tout ceci n'est pas raisonnable. Vitesse, improvisation et coût zéro sont les trois piliers de l'élargissement communautaire en cours. La CGT ne cesse de le répéter et de le dénoncer depuis des mois.

Compte tenu de cette situation, la CGT demandera qu'un premier bilan de la mise en place des services communautaires sur les nouvelles communes soit inscrit à un prochain CTP, avant l'été 2003.

D'ici là, la vigilance s'impose.

Dernière minute : Suite au dépôt du préavis de grève sur le service Propreté, collecte des ordures ménagères et nettoyage, des redéploiements, renforts et recrutements sont en cours.

2 jurys de candidatures sont programmés les 8 et 18 janvier prochains pour pouvoir 19 postes.

Compte tenu du délai administratif de recrutement, un accord, suite à la proposition de la CGT, a été donné pour recruter immédiatement 6 agents en CDD pour une période de 3 mois.

Pour la CGT, au regard du nombre d'agents absents (12) dont certains depuis de nombreuses années ou mois, nous demandons le maintien des 6 CDD au-delà des 3 mois.